



- conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 -

**RESOLUTION CA n°10-2011
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2010, soit 1 679 390,62 €, en report à nouveau.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} mars 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

